



➔ CAHORS JUN JARDINS 2012 //note d'intention

Pour sa 7^{ème} édition, le festival Cahors Juin Jardins qui se tiendra du 1^{er} au 30 juin 2012, renouvelle l'appel à projets dans les Jardins Secrets de la Ville de Cahors, labellisés Jardins Remarquables par le Ministère de la Culture en 2006.

Pour cette 7^{ème} édition Cahors Juin Jardins veut croire à l'impossible. A partir du végétal, du recyclable, du récupéré et/ou de matériaux novateurs, les artistes plasticiens proposeront des créations éphémères, originales et contemporaines. Ils devront secouer les esprits par leur résistance engagée, énergique et audacieuse ; nous alerter avec leur vision du monde, leurs questionnements, leurs recherches, leurs fictions, leur poésie, leur humanité, leurs obsessions, leurs peurs. Mais aussi nous faire rêver, nous rassembler, nous faire participer, remuer nos émotions, adoucir notre anxiété, crisper nos zygomatiques, expérimenter l'état de bienveillance ou la peur du noir.

En ces temps de doute, de renoncement et de violence, ils doivent nous donner DE BONNES RAISONS POUR TENIR// CROIRE EN L'IMPOSSIBLE !

Pendant toute la durée du mois de juin 2012, les créateurs installeront leurs oeuvres dans les Jardins Secrets après avoir été sélectionnés sur la base d'un dossier de candidature déposé avant le 15 février 2012 à l'adresse ci-après :

**Festival Cahors Juin jardins
Ancienne Gare de Cabessut
8, Cours Labrousse
46 000 Cahors**

L'appel à projets est doté d'une somme globale de 9 000 € ainsi départagée :

- Trois projets recevront 3000 € **-dotation globale et forfaitaire-** chacun pour une installation d'un mois dans le jardin secret qui leur sera attribué.
- Chaque dotation devra couvrir les frais de production, honoraires et transports de chaque lauréat.
- Les cotes et visuels des jardins ainsi que le présent règlement figureront sur le site de la Ville de Cahors, du Grand Cahors et sur le blog du festival (<http://cahorsjuinjardins.over-blog.com/>)

Un jury spécifique sera créé et composé de membres de l'association Juin Jardins, des représentants des collectivités et institutions culturelles partenaires ainsi que de personnalités extérieures liées au monde de l'art et de la botanique. Il procédera à la sélection des artistes le 1^{er} mars 2012.

L'installation des œuvres est prévue du 28 au 31 mai 2012.

Le démarrage de l'exposition est prévu le vendredi 1^{er} juin à 19h.



Généralités :

- L'appel à projets a pour objet de sélectionner : trois œuvres originales qui seront installées dans les Jardins Secrets/Remarquables de la Ville de Cahors,
- Les artistes doivent s'inspirer de la note d'intention des organisateurs du festival Cahors Juin Jardins 2012.
- L'appel à projets est doté d'une somme globale de 9 000 € à partager entre les trois projets retenus.
- Les trois projets retenus seront sélectionnés par un jury et installeront leur création pendant toute la durée du mois de juin dans les jardins Secrets/Remarquables.
- L'appel à projets est ouvert à toute personne majeure ou accompagnée d'un majeur.

Sélection des candidats :

- Un jury composé de membres de l'association Juin Jardins, des représentants des collectivités et institutions culturelles partenaires ainsi que de personnalités extérieures liées au monde de l'art et de la botanique, procèdera à la sélection des artistes le 1^{er} mars 2012.
- Le dossier de participation devra être déposé **avant le 15 février 2012**. Il sera envoyé par courrier ou déposé à l'adresse du festival Cahors Juin Jardins (**Festival Cahors Juin jardins, Ancienne Gare de Cabessut, 8, Cours Labrousse, 46 000 Cahors**)
- Les dossiers envoyés par messagerie électronique ne seront pas acceptés sauf s'ils sont suivis de l'envoi du dossier papier.
- Le dossier comprendra :
 1. **Un curriculum vitae**
 2. **Une photocopie de la carte d'identité (Recto/Verso)**
 3. **Un dossier présentant toute trace de travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat.**
 4. **Une description détaillée du projet (en précisant notamment ses dimensions)**
 5. **Un budget détaillé (frais de production, honoraires, transport)**
 6. **La fiche technique reprise en annexe du présent document.**
- Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.
- Les dossiers ne seront pas restitués en cas de non sélection (sauf si les candidats affranchissent le dossier à cet effet).
- Les décisions du jury de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats courant mars 2012, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.



Installation de l'œuvre

- L'installation de l'œuvre a lieu du lundi 28 au jeudi 31 mai 2012. Le travail doit être réalisé sur place avec possibilité d'apporter les matériaux préfabriqués.
- Les plantes éventuellement nécessaires à l'élaboration des installations ne sont pas fournies pas les serres de la Ville de Cahors sauf exception et disponibilité après consultation des responsables du pôle Nature.
- L'installation reste sur place pendant tout le mois de juin.
- L'emplacement de l'installation aura été déterminé en amont par le jury.
- La présence des artistes est fortement souhaitée le jour de l'inauguration pendant laquelle une visite commentée sera organisée pour les invités et le public.
- Les artistes sélectionnés sont pris en charge (repas et hébergement chez l'habitant) pendant la durée de l'installation dans la limite de 4 jours.
- Les artistes sont tenus d'apporter outillage et matériaux nécessaires à leur installation et d'assurer leurs besoins logistiques. Un aide technique de l'organisation peut être envisagée dans la limite de la disponibilité des agents techniques.
- L'eau et l'électricité seront disponibles dans la limite des possibilités du lieu et des demandes.
- Toute installation doit être sécurisée.
- Les matériaux dangereux sont à proscrire.
- Les oeuvres réalisées sur place restent la propriété des artistes.
- L'organisateur assure les artistes en responsabilité civile durant la période de la manifestation. L'association Juin Jardins est couverte par une assurance globale qui couvre les dommages aux biens et aux personnes. L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail pendant le temps de préparation antérieur à la manifestation.
- Les candidats sélectionnés acceptent par écrit que des photos de leur travail ou d'eux-mêmes puissent être prises et imprimées – et ce, sans faire naître le moindre droit dans le chef du candidat – dans tout document et support relatifs au festival Cahors Juin Jardins (presse, catalogue, invitation, affiche, etc...)
- Une annexe au présent règlement explique le contexte dans lequel s'inscrit l'appel à projets. Des photos et les cotes des Jardins Secrets sont disponibles sur le site de la Ville de Cahors ou sur le blog du festival Cahors Juin Jardins.
<http://cahorsjuinjardins.over-blog.com/>



Le festival Cahors Juin jardins a été créé en juin 2006 à l'occasion de la manifestation nationale des *Rendez-vous au Jardin* dans un objectif de valorisation des espaces verts et du patrimoine de la Ville de Cahors, ville d'Art et d'Histoire. Il consistait dans un premier temps à ouvrir les jardins privés aux artistes plasticiens et au spectacle vivant, en proposant aux spectateurs une déambulation dans la ville. Aujourd'hui, Cahors Juin jardins est un festival phare de la Ville de Cahors, organisé par l'association Juin Jardins auquel collaborent les quartiers, les institutions municipales, communautaires, départementales, régionales, les galeries d'art et les habitants de la ville. Jardins privés, jardins publics, jardins secrets s'ouvrent aux artistes et se livrent à la déambulation des visiteurs.

A Cahors, la création en 2002 des Jardins Secrets dans la partie médiévale et au pied du pont Valentré a valorisé l'histoire et le patrimoine de la ville permettant au public de découvrir les plantes cultivées au Moyen Age. Fait unique dans l'hexagone, ces 25 jardins ont été récompensés dans leur globalité en 2006 par l'attribution du label « Jardin Remarquable » par le Ministère de la Culture.

En 2012, le festival Cahors Juin Jardins muscle ses intentions, ses engagements, le propos véhiculé à travers les déambulations dans les jardins et le spectacle vivant qu'il présente.

En ces temps de doute, de renoncement et de violence, Cahors Juin Jardin propose aux artistes le jardin comme terrain de je(u) pour nous faire croire à l'impossible et nous donner de bonnes raisons pour tenir. Il ne serait pas étonnant de trouver dans les jardins du yarnbombing (tricotage en série sur tous supports -végétal et autre), flashmob (rendez-vous intempestif, festif et participatif), tai-chi et massages sonores, spectacles déambulatoires au fond des bois, magie-magie, champ de tournesol, jardin éphémère, jardin de nuit, performances, conférences, invités prestigieux... De jour comme de nuit, les visiteurs du festival n'auront qu'à ouvrir les yeux et tendre l'oreille.

Depuis 2006, plusieurs partenaires ont soutenu le festival Cahors Juin jardins : Ville de Cahors, CCGC, Département du Lot, Région Midi-Pyrénées, Ministère de la Culture, Crédit Agricole, Etablissement E.Leclerc, GammVert, Capel, Atech, De Nardi, Mc Donald, Naturactive, Prévost Environnement, Maec, Phyt's, Cie Carré Brune, association Les Gens Granges, Radio FMR Toulouse...